

DÉPARTEMENT
DE LA MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
D'ÉPERNAY

VILLE DE SÉZANNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 29 juin 2023

.....

L'an deux mil vingt-trois, le 29 juin à dix-neuf heures vingt minutes,
Le Conseil Municipal de Sézanne s'est assemblé dans la salle ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Sacha HEWAK, Maire, en vertu d'une convocation adressée individuellement à chaque conseiller le 23 juin 2023.

Etaient présents : Mme CABARTIER, M. AGRAPART, Mme LEPONT, M. THUILLIER, M. MILLOT, Mme BARCELO, M. BACHELIER, M. PERRIN, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS, Mme BASSELIER, M. DE ALMEIDA et Mme GUERITTE.

Etaient absents et excusés : M. GERLOT, M. LAJOINIE, Mme DANTON-GALLOT, Mme BLED, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE, M. QUINCHE, Mme PICOT, M. LÉGLANTIER, M. ADNOT et M. ODUNCU ; M. GERLOT, Mme DE SOUSA, M. MONTIER, Mme DA SILVA, Mme LEMAIRE et M. ODUNCU ayant respectivement donné pouvoir à Mme GUÉRITTE, M. MILLOT, M. HEWAK, Mme CHARPENTIER, M. LOUIS et M AGRAPART.

Mme Karine CABARTIER est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Objet : Signature d'une convention avec le Club de Prévention d'Épernay

SV/N° 2023 - 06 – 03

M. le Maire expose qu'en février 2023 le Conseil Municipal avait approuvé le principe d'un partenariat entre la Ville et le Club de Prévention d'Épernay, afin que le Club puisse assurer pour le compte de la Ville, 24h sur 24 et 7 jours sur 7, l'accueil en urgence des personnes victimes de violences conjugales dans les deux logements proposés et aménagés par la Ville à cette fin, puis leur accompagnement.

Cette initiative, innovante dans une petite ville en milieu rural, peut être par ailleurs soutenue financièrement par l'État.

Il convient aujourd'hui de finaliser cette démarche par la signature d'une convention entre la Ville et le Club de Prévention, dont le texte figure en annexe, et qui précise les modalités d'intervention et les droits et obligations de chacune des parties.

Après examen en réunion privée des commissions, le Conseil Municipal à l'unanimité,

Article unique - approuve les termes de cette convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tous les documents y afférents.

Pour extrait certifié conforme.

Signé :
Le Maire,
Sacha HEWAK

En exercice : 27
Présents : 14
Pouvoirs : 6
Pour : 20
Contre :
Abstentions :